

## **Droit de réponse au communiqué « STOP aux formations bidons »**

**publié le 11 mars 2022**

Le 11 mars 2022, la « CGT Chômeurs et précaires » de Paris a publié un communiqué de presse mettant gravement en cause l'association Solidarité et Jalons pour le Travail (SJT), en faisant publiquement état d'une prétendue « *mauvaise qualité de la formation* », de « *pressions* » et de « *menaces de procès en diffamation* », allant jusqu'à qualifier les pratiques de SJT de « *dérives* ».

SJT, association à but non lucratif, entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) dément formellement ces allégations, qui mettent gravement en cause l'engagement et l'intégrité de ses 400 salariés qui œuvrent auprès de 27.000 bénéficiaires les plus précaires, sur 63 sites de formation, depuis 43 ans.

Les affirmations contenues dans ce communiqué contreviennent fortement à la réalité de l'activité et des prestations proposées par SJT. Elles concernent un groupe de 10 stagiaires ayant bénéficié d'une formation de « Titre Professionnel d'Agent Magasinier », formation financée par Pôle Emploi :

- « *Mauvaise qualité de formation* » : **tous les stagiaires concernés ont obtenu leur titre professionnel à l'issue de la formation, le taux de réussite est de 100%; Tous les questionnaires d'évaluation de la formation font au contraire état d'une grande satisfaction des stagiaires à l'issue de leur formation, y-compris celui rempli par M. BELLO, ancien stagiaire de notre organisme présenté comme le « contact presse » de la CGT.** [SEP]

- « *Harcèlement moral de la part de l'équipe de direction* » : cette affirmation ne correspond à aucune réalité et ne repose d'ailleurs sur aucune preuve concrète.; [SEP]

- « *Mauvaise gestion d'un cluster* » : **Il n'y a jamais eu de cluster à SJT pendant toute la durée de la pandémie.** SJT a scrupuleusement respecté le protocole sanitaire qui lui était applicable et dispose d'un référent COVID sur chaque site. Les règles de distanciation étaient systématiquement respectées ainsi que le port du masque obligatoire. La signalétique et l'affichage de nos centres étaient complets. Le formateur

réfèrent ainsi que l'ensemble du personnel étaient en charge du respect et l'application de ces mesures. [L] [SEP]

- « *Trous dans la formation* » : **ces prétendus « trous » correspondent aux périodes de recherches personnelles prévues par le dispositif de formation tel qu'il est conçu par Pôle Emploi et qui font intégralement partie de l'acte pédagogique ;** [L] [SEP]

- « *Menaces de procès en diffamation* » : **c'est au contraire SJT qui a été victime d'un chantage de la part d'un stagiaire, en l'occurrence une tentative d'extorsion de fonds, et a été dans l'obligation de se défendre ; ces faits ont été dénoncés par SJT auprès de Pôle Emploi, financeur de la formation.** [L] [SEP]

La CGT s'étonne que l'association SJT poursuive son activité, alors qu'elle avait, avant même de prendre contact avec SJT et sans aucun élément de preuve ni explication de la part, dénoncé ces prétendus dysfonctionnements auprès de ses 2 principaux financeurs : la région Île de France et Pôle [L] [SEP] Emploi. Or, ces dénonciations ont déclenché des audits de la part des financeurs **qui n'ont relevé aucun dysfonctionnement.**

De son côté, SJT, afin de motiver les bénéficiaires, a décidé de financer à sa charge le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES), non prévu par la formation financée par Pôle Emploi, pour les 10 stagiaires concernés, dont celui déclaré «contact presse» de la CGT dans le communiqué. Ce dernier avait à l'issue de son stage indiqué à SJT que la formation suivie pouvait être évaluée comme « très satisfaisante », précisant même avoir bénéficié « *d'un accompagnement professionnel et adapté pour nous préparer au passage de l'examen devant le jury et nous sommes très satisfaits de cette période de préparation* ».

L'association SJT conteste donc la présentation volontairement erronée qui est faite par la CGT du déroulement de la formation "Titre Professionnel Agent Magasinier", qui ne correspond absolument pas à la réalité de ses pratiques et de ses résultats.

